

INVITATION A SOUMISSIONNER

**AVIS DE VENTE AUX ENCHÈRES DE FERRAILLE ET PNEUS USAGES
ITB No. PROC/ITB/2018-002, GAO**

Date : 29 janvier 2018

Cher Monsieur/Chère Madame,

1. Introduction

LA MISSION MULTIDIMENSIONNELLE INTEGREE DES NATIONS UNIES POUR LA STABILISATION AU MALI en sigle « MINUSMA», ayant son siège à Badalabougou Rue 39, Immeuble Magane, invite tous les tiers intéressés **à l'exception des employés du système des Nations Unies** à faire leurs soumissions pour la vente et liquidation de certains articles réformés "EN L'ETAT ET EN LEUR LIEU".

2. Invitation aux Mises

Cette Invitation aux mises contient :

2.1. Ce document

2.1.1. Annexe A, Proposition Financière

2.1.1.1 Annexe B, Accusé de réception

2.1. Des originaux des mises pour l'achat des articles décrits à l'**Annexe A** doivent être soumis dans des enveloppes scellées et adressés à :

LA MISSION MULTIDIMENSIONNELLE INTEGREE DES NATIONS UNIES POUR LA
STABILISATION AU MALI « MINUSMA»

À l'attention du Comité d'ouverture des plis
(Tender Opening Committee)

MINUSMA Operation Base,

Bamako, Mali

minusma-toc-bam@un.org

Titre du Projet : Vente aux Enchères des Ferraille et Pneus Usagés

N° de l'appel d'offres : PROC/ITB/2018-002

Date et heure limite de réception des offres : le Mardi 20 février 2018 à 16h00 heure de
Bamako

Nom du Soumissionnaire: _____

Toutes les mises reçues après la date de clôture de dépôt ci-dessus seront rendues non ouvertes à leurs émetteurs respectifs.

2.2. Il est à noter que lesdits articles seront vendus en l'état au plus offrant et au lieu où ils se trouvent (c.à.d. au camp de la MINUSMA, GAO, Mali).

2.3. Le dépouillement des offres se fera à la base Opérationnelle et les meilleurs offrants seront contactés en vue des formalités administratives de paiement et d'enlèvement.

3. Inspection

3.1. Les souscripteurs sont invités à inspecter les articles avant de soumettre leurs mises.

3.2. Les articles seront exposés au camp de la MINUSMA, à GAO et peuvent être visionnés pendant les heures comprises entre **08h30 et 16h30** le mardi 13 février 2018.

3.3. Autant que possible, les souscripteurs sont invités à soumettre leurs questions et demandes de clarification par écrit au plus tard le jeudi 15 février 2018 en vue de fournir à la MINUSMA, suffisamment de temps pour y répondre.

3.4. La MINUSMA se réserve le droit de rejeter une ou toutes les mises et déroger à tout caractère informel dans les mises reçues lorsqu'un tel rejet cadre avec ses intérêts. Cette invitation aux mises n'engage pas la MINUSMA à attribuer un instrument contractuel ni à payer des coûts quelconques encourus durant, ou relatifs à la préparation ou la soumission des mises.

3.5. La MINUSMA se réserve aussi le droit de retirer du lot des articles quelconques avant l'attribution. La MINUSMA, à son propre gré, se réserve aussi le droit d'attribuer des contrats séparés ou multiples pour une portion ou quantité quelconque du lot qu'elle peut juger appropriée.

4. Paiement

4.1. Les prix de cession, non compris les frais de dédouanement devront être réglés obligatoirement auprès des services financiers de la MINUSMA situés à la Base Opérationnelle de la MINUSMA, vers l'aéroport de Bamako.

4.2. L'intégralité du paiement devra se faire préalablement à l'enlèvement des biens, et, en tout état de cause, endéans 7 jours ouvrables de l'adjudication. Les souscripteurs gagnants enlèveront les biens endéans cinq (5) jours ouvrables de la date du paiement intégral.

5. Modalités de la Vente

5.1. Les articles décrits sont mis en vente "**EN L'ETAT ET EN LEUR LIEU**" et sans recours ni garanties de n'importe quelle sorte.

5.2. Dès paiement de la totalité du prix d'achat, qui devra être déposé à la MINUSMA (Section de Finance) l'article passera à l'Acheteur et, par la suite, toute manipulation sera à la charge et au risque et péril de l'Acheteur.

6. Impôts et Taxes

6.1. L'Acheteur est responsable du paiement de toutes les taxes et de toutes autres charges quelconques vis-à-vis du Gouvernement du Mali (frais de douane), lesquelles charges peuvent être dues en raison de cette vente. Une preuve matérielle ou le reçu des paiements effectués au Gouvernement devra être fournie au Service des Achats de la MINUSMA avant le retrait des articles achetés pour conclure le marché.

7. Retrait des articles achetés des Installations de la MINUSMA

7.1. L'Acheteur consent à retirer les articles achetés à ses frais et sans endommager les autres biens aux alentours, y compris les bâtiments et autres offres et, convient de rembourser la MINUSMA pour tout préjudice causé en raison de l'enlèvement des articles achetés.

7.2. Prière de bien noter que la MINUSMA n'est pas en mesure de fournir l'assistance ni mécanique ni manuelle pour le retrait des articles.

7.3. La présente invitation aux mises ne contient aucune offre contractuelle de n'importe quelle nature. Toute mise soumise sera vue comme une offre par le soumissionnaire et non comme une acceptation par la MINUSMA d'une offre d'un participant quelconque. Aucune relation contractuelle ne viendra à existence sans l'exécution d'un document de contrat écrit signé par un officiel autorisé de la MINUSMA et l'adjudicataire.

8. Validité de l'Offre de la Mise

8.1. La mise restera valide et ouverte pour acceptation pendant une période d'au moins 90 jours de la date d'ouverture.

9. Autres Conditions

9.1.1. Les mises doivent être soumises en utilisant l'Annexe A ci-jointe (Offre Financière). Les soumissions sous plis fermés, portant en caractères lisibles les mentions '**Vente aux Enchères des Ferraille et Pneus Usagés**' devront être adressées au Comité de dépouillement d'Appels d'Offres de la MINUSMA à La base Opérationnelle MINUSMA, Bamako, Mali. Au plus tard le mardi 20 février 2018 à 16h00 heure de Bamako.

9.2. Les mises soumises à une toute autre adresse contraire à celle sus indiquée seront automatiquement rejetées.

9.3. Prière d'indiquer aussi votre nom, adresse, numéro du lot, la date et l'heure d'ouverture sur l'enveloppe.

9.4. Il ne sera pas de la responsabilité de la MINUSMA de répondre de quelconques défauts ou à des questions qui ne sont pas en conformité avec l'information qui s'y rapporte.

9.5. Pour tous renseignements complémentaires concernant cet avis de vente, veuillez les soumettre aux adresses email gnahouam@un.org ou ilungam@un.org au plus tard le 15 février 2018. Veuillez également aviser immédiatement les Nations Unies si une partie de cet avis de vente manque ou est illisible. Nous rappelons aux soumissionnaires que ces adresses email ne peuvent servir que pour envoyer des demandes de renseignements. Les propositions ne doivent **PAS** être envoyées à ces adresses email.

Meilleures considérations,

Eusibius Fredua-Mensah

Chef du Service des Achats

PROPOSITION FINANCIERE – ANNEXE A

**INVITATION A SOUMISSIONNER (ITB) No. PROC/ITB/2018-002, GAO
AVIS DE VENTE AUX ENCHERES DE FERAILLE ET DE PNEUS USAGES**

No du LOT	Description	Unité	Quantité	Offre Financière en FCFA
Lot 1	PNEUS USAGES	pièce	491	
	FERAILLE	kg	4550	

Nom du Représentant Autorisé: _____

Adresse: _____

Titre: _____ Date: _____ Signature : _____

Offre totale de la Mise: _____ Montant de la Garantie: _____

Tel. No.: _____ Fax No.: _____

Prière d'envoyer tous les renseignements au Chef du Service des Achats de la MINUSMA, Bamako

ACCUSÉ DE RÉCEPTION – ANNEXE B

INVITATION A SOUMISSIONNER (ITB) No. PROC/ITB/2018-002, GAO AVIS DE VENTE AUX ENCHERES DE FERAILLE ET DE PNEUS USAGES
--

Messieurs,

Nous soussignés, accusons réception de votre invitation à soumissionner reprise en objet daté du 29 janvier 2018, relative à la VENTE AUX ENCHERES DE FERAILLE ET DE PNEUS USAGES de la MINUSMA à GAO, et confirmons par la présente que nous :

- AVONS L'INTENTION
- N'AVONS PAS L'INTENTION

de présenter une offre à la MINUSMA à au plus tard le mardi 20 février à **16h00 heure de Bamako.**

Nous prenons acte que le présent appel d'offres est confidentiel et propriété des Nations Unies, et contient des informations privilégiées. Sur demande, nous renverrons aux Nations Unies le présent appel d'offres ou toute partie de celui-ci ainsi que l'ensemble des copies qui en ont été faites.

Nom du soumissionnaire: _____

Nom du représentant/ participant à la visite des articles : _____

Date et Signature: _____

Adresse: _____

N° de téléphone : _____ N° de fax : _____

Si vous n'avez pas l'intention de soumettre une offre, nous vous saurions gré d'en indiquer la raison :

- Nous ne sommes pas à même de présenter une proposition en ce moment.
- Nous ne répondons pas aux exigences techniques imposées par cette demande de proposition.
- Nous ne pensons pas être en mesure de présenter une offre compétitive cette fois-ci.
- Autres raisons : (à spécifier svp).

<p><i>Merci de bien vouloir renvoyer immédiatement cet accusé de réception au plus tard le Mercredi 07 février par e-mail à minusma-procurement@un.org ou gnahouam@un.org en spécifiant la mention :</i></p> <p>INVITATION A SOUMISSIONNER (ITB) No.PROC/ITB/2018-002, GAO</p>
--

A l'attention du Chef du Service des Achats de la MINUSMA

NOTE : eu égard aux dispositions actuellement en vigueur en matière de sécurité, votre représentant autorisé doit présenter un exemplaire complété de cet accusé de réception pour pouvoir participer à la visite des articles en vente.